

Publié le 26 septembre 2019

Communiqué de presse

Dépôt public achevé

La mise en dépôt public de la réglementation fondamentale en matière de construction pour le site d'AGGLOlac s'est achevée. 45 particuliers et organisations ont fait opposition quant aux documents présentés. Désormais, la commune d'implantation de Nidau va les étudier et mener des pourparlers de conciliation.

Dans le cadre de la mise en dépôt public de la réglementation fondamentale en matière de construction AGGLOlac du 22 août au 23 septembre 2019, des particuliers concernés ainsi que des organisations légitimées ont eu la possibilité de préserver leurs droits. 45 oppositions ont été déposées au total à la Chancellerie municipale de Nidau, dont 41 proviennent de particuliers ou entreprises et quatre d'associations et organisations.

La réglementation fondamentale en matière de construction pour la zone lacustre de Nidau crée les conditions préalables en matière de planification pour la réalisation du nouveau quartier et pour la valorisation de la ceinture d'espaces libres près du lac. Deux demandes de défrichement, une demande de permis de démolition de la Alpha-Halle «Werk 3», ainsi que le déclassement d'une partie de la Gwerdtstrasse faisaient également partie du dépôt public. La procédure sera effectuée par la commune d'implantation de Nidau. Elle va maintenant visionner les recours et procéder aux pourparlers de conciliation dès le 21 octobre prochain, car celles-ci doivent être bouclées cette année encore.

L'année prochaine, le Conseil de ville de Nidau, et finalement le corps électoral nidowien, pourront s'exprimer sur la réglementation fondamentale en matière de construction AGGLOlac. En outre, il y aura des votations à Nidau et à Bienne concernant les mesures juridiques et financières, que les deux villes prendront en vue de la réalisation du projet. Cela comprend, entre autres, l'octroi de terrains à bâtir à l'investisseur ainsi que des dispositions contractuelles quant au financement de l'aménagement des espaces publics.

Pour tout renseignement complémentaire:

Sandra Hess, présidente du Comité de pilotage et mairesse de Nidau, tél. 079 848 78 24